

LE RÉSEAU DES COMITÉS SECTORIELS DE MAIN-D'OEUVRE, DES PARTENAIRES QUI COLLABORENT POUR VOUS OUTILLER

Commission des partenaires du marché du travail Québec & *



La Prestation canadienne d'urgence (PCU) consiste en une allocation de 500 \$ par semaine pendant un maximum de 16 semaines du 15 mars au 3 octobre 2020. Cette mesure a été prise afin de simplifier les mécanismes d'aide et d'accélérer le traitement des demandes et parce que le régime d'assurance-emploi n'a pas été conçu pour traiter le volume sans précédent de demandes reçues. Optez pour le dépôt direct afin d'obtenir votre prestation rapidement. Faites votre demande de PCU en ligne au https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html ou par téléphone à l'aide d'un service téléphonique automatisé : 1-800-959-2041 ou 1-800-959-2019.



Si vous êtes né en:	Faites votre demande les :
Janvier, février, mars	Lundis
Avril, mai, juin	Mardis
Juillet, août, septembre	Mercredis
Octobre, novembre, décembre	Jeudis
Tous les mois	Vendredis, samedis et dimanches

Je suis admissible Je ne suis pas admissible à l'assurance-emploi à l'assurance-emploi Je reçois J'ai encore Ma Je n'ai pas Je suis un J'ai épuisé Je gagne J'ai dû cesser Je suis Je suis un Je suis un déjà des travailleur 1 000 \$ ou malade, mon emploi travailleur de travailler demande encore mes parent prestations mais je ne autonome, d'A-E est fait ma saisonnier, j'ai prestations moins par à cause de la travailleur (régulières épuisé mon suis pas contractuel demande mois COVID-19. quarantai aui doit d'A-E et je ne payé car ou de ou salarié droit à l'A-E et traitement suis pas en mais je n'ai ne ou je rester à la maladie de ie ne peux maison sans mon mesure de pas accès à prends I'AE) employeur réintégrer trouver un un congé soin d'une salaire pour m'a mon travail emploi ou de payé ou à personne m'occuper demandé de saisonnier atteinte des enfants retourner au une autre ne pas venir régulier à travail en forme de de la travailler cause de la raison de la COVID-19 soutien du COVID-19 COVID-19 revenu OUI, je devrais présenter une demande de PCU - non NON, je n'ai pas à présenter d'assurance-OUI, je devrais présenter de demande de PCU une demande de PCU emploi

Matériel réalisé par le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT)



et l'Alliance de l'industrie touristique du Québec

